

Saint-Martin, lundi 3 juin 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE PÉRISCOLAIRE

### Les vacances au top au mois de juillet !

**La Caisse Territoriale des Œuvres Scolaires organise les « Vacances au top » réservé à tous les enfants en vacances. Ces Accueils Collectifs de Mineurs avec ou sans hébergement se déroulent durant les grandes vacances, du 08 au 31 juillet 2024.**

Les accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) sont réservés aux enfants de 3 à 12 ans et accueils de loisirs avec hébergement (ALAH) pour ceux de 7 à 12 ans, même en vacances à Saint-Martin !

Ces accueils de jour se tiendront dans les écoles suivantes du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00 :

- pour les enfants de 3 à 5 ans
  - Ecole Evelina HALLEY
  - Ecole Ghislaine ROGERS
  - Ecole Emile CHOISY
  - Ecole Elian CLARKE
  
- pour les enfants de 6 à 12 ans
  - Ecole Elian CLARKE
  - Ecole Emile CHOISY
  - Ecole Elie GIBS

Cette année la CTOS organise le « Let's go camping ». Il s'agit de mini-séjours sous forme de mini-camping les week-ends uniquement pour les enfants âgés de 7 à 12 ans. Les enfants seront accueillis du vendredi 17h00 au dimanche 10h00, à l'école Siméonne TROTT. Chaque enfant devra fournir sa tente et son sac de couchage.

---

Contact Presse DIRCOM

Email : [dircom@com-saint-martin.fr](mailto:dircom@com-saint-martin.fr) - Website : [www.com-saint-martin.fr](http://www.com-saint-martin.fr)



Le tarif pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) et de l'accueil de loisirs avec hébergement (ALAH) est de :

- 1 mois ALSH : 100 €
- 1 mois ALSH + 1 mini séjour : 150 €
- 2 semaines ALSH : 80 €
- 1 mini séjour ALAH : 50 €

Ce montant comprend les repas, les activités, le transport, les visites et les sorties.

Toute inscription s'effectue dans la limite des places disponibles avant le 5 juillet 2024, à l'annexe de la CTOS, ancienne école Évelina HALLEY à Marigot aux horaires suivants :

- Lundi, Mardi, Jeudi de 8 heures à 14 heures
- Mercredi et Vendredi de 8 heures à 12 heures

Le service est joignable au 0590 27 94 84.

Les pièces à fournir sont les suivantes :

1. Copie du carnet de vaccination de l'enfant (pages 90 à 93)
2. Copie de l'assurance en responsabilité civile péri et extra-scolaire
3. Copie de l'avis d'imposition pour les non-inscrits au périscolaire ou à la cantine uniquement.
4. Formulaire à compléter sur place

---

Contact Presse DIRCOM

Email : [dircom@com-saint-martin.fr](mailto:dircom@com-saint-martin.fr) - Website : [www.com-saint-martin.fr](http://www.com-saint-martin.fr)

